



Participation de la Suisse à PISA 2018: décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 Alors que PISA 2015 a été marquée par le passage du testing papier-crayon au testing assisté par ordinateur et par l'abandon de l'analyse séparée d'échantillons représentatifs cantonaux, il est aujourd'hui temps de prendre une décision quant à la participation de la Suisse à PISA 2018. L'enquête 2018, également assistée par ordinateur, mettra l'accent sur les compétences en lecture. En plus des domaines de compétence habituellement testés dans les enquêtes PISA – lecture, mathématiques et sciences naturelles – et de l'introduction d'un questionnaire sur l'élève, certaines parties de l'enquête sont proposées à titre d'options. Il s'agit notamment de l'évaluation d'une *global competence*, module novateur dont les coûts de développement ont déjà été pris en compte via le montant de base PISA assumé par les pays concernés. Sa réalisation en Suisse entraînerait pourtant des coûts supplémentaires. En outre, l'enquête sur la culture financière (*financial literacy*) est également facultative, de même que le questionnaire pour les enseignants et le questionnaire pour les parents qui coûteraient plusieurs centaines de milliers de francs chacun en frais de développement et d'enquête.
- 2 Participation à PISA 2018: le 25 octobre 2012, l'Assemblée plénière avait mené une discussion approfondie sur la question de la participation de la Suisse à PISA 2015. Elle avait alors évoqué, outre la possibilité de renoncer à PISA, celle de suspendre la participation ou de limiter celle-ci à un domaine spécifique (par ex. la lecture) tout en instaurant un intervalle de neuf ans entre les enquêtes. Le principal argument contre l'abandon de la participation à PISA était – et est toujours – que cette étude est la seule possibilité de comparaison internationale dont dispose la Suisse pour les résultats des élèves.

L'acquisition du savoir-faire lié à la participation à PISA, notamment dans le domaine du testing assisté par ordinateur a des répercussions favorables sur le développement de la base de données de tâches et sur l'évaluation des objectifs de formation. Afin d'exploiter les synergies de manière optimale, il faudrait dans la mesure du possible, utiliser pour PISA 2018 les structures mises en place pour la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales (par ex. les centres régionaux de test).
- 3 Inclusion de la Suisse italophone: comme pour PISA 2015, il n'est pas nécessaire de réaliser les tests en Suisse italophone pour obtenir un échantillon représentatif permettant une comparaison internationale. L'Assemblée plénière s'était toutefois prononcée en octobre 2012 pour l'inclusion de la Suisse italophone. La possibilité d'économiser environ 150 000 francs est à mettre en regard de l'avantage important que représente le maintien du savoir-faire acquis dans les régions italophones.
- 4 Nouveau module *global competence*: Pearson, une entreprise privée spécialisée dans la formation sise aux Etats-Unis travaille actuellement à la définition du contenu du domaine *global competence* proposé à titre d'option. Les premières ébauches donnent l'impression qu'il s'agit d'une notion très large, difficile à appréhender et à mesurer dans une comparaison internationale. Par exemple, la maîtrise de langues étrangères devrait sans doute être considérée comme un élément important d'une *global competence* pour un élève suisse, alors qu'elle serait secondaire pour un élève américain. Le concept développé ne donne pour l'instant pas d'indications claires quant à la manière de

gérer ces exigences différenciées dans une comparaison internationale. C'est la raison pour laquelle ce concept a été discuté de façon critique au sein du PISA Governing Board (PGB). On ne sait pas pour l'instant quels pays introduiront ce module.

- 5 Option culture financière (*financial literacy*): l'option culture financière a été rejetée pour PISA 2012 et pour PISA 2015 par le groupe de pilotage suisse PISA, car, à quelques exceptions près, l'enseignement de connaissances financières spécifiques ne faisait pas partie des plans d'études cantonaux pour la scolarité obligatoire alors en vigueur. Pour PISA 2018, cet état de fait n'aura pas fondamentalement changé. Le Plan d'études romand (PER) ne contient, pour l'essentiel, que des aspects économiques et peu de connaissances financières spécifiques, tandis que le Lehrplan 21 contient certaines connaissances financières qui ne sont toutefois pas non plus considérées comme éléments fondamentaux.
- 6 Questionnaires proposés à titre d'option: le groupe de pilotage PISA a renoncé à faire usage des questionnaires pour les enseignants et pour les parents proposés à titre d'option; son intention était clairement de focaliser les enquêtes PISA sur la comparaison internationale des compétences des élèves.
- 7 Le 8 mai 2015, le Comité a approuvé, sans aucune modification, le dossier à l'attention de l'Assemblée plénière.

Décision de l'Assemblée plénière

- 1 La Suisse participera à PISA 2018 avec un échantillon national représentatif des jeunes âgés de 15 ans.
- 2 L'échantillon englobera toutes les régions linguistiques.
- 3 Afin d'exploiter les synergies de manière optimale, les structures mises en place pour la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales seront utilisées dans la mesure du possible pour PISA 2018.
- 4 Il ne sera pas fait usage de la possibilité de participer au testing du nouveau module *global competence* et au testing de la culture financière (*financial literacy*) proposés à titre d'options, ni de la possibilité d'utiliser les questionnaires facultatifs pour les parents et pour les enseignants.

Berne, le 18 juin 2015

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Hans Ambühl
Secrétaire général

Notification:

- Membres de la Conférence
- Membres du groupe de pilotage PISA

Publication sur le site web de la CDIP

945/85/2015/VH/fpf